

Xavier de MAISTRE

Commissaire aux Comptes

74 Bd du Montparnasse
75014 Paris

Portable : 06 80 24 62 09

Siret : 414 288 886 00016 NAF : 6920Z

xmaudit2@gmail.com

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

DANS LE CADRE DE LA CREATION DE

4H GROUP

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 60 000 euros

Siège social :

**213 avenue de la Division Leclerc
92160 ANTONY**

**Membre d'une association de gestion agréée
N° Siret 414 288 886 00016 APE 6920Z**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

APPORT :

Apport des 50 actions de la SAS 3H Group représentant 100% de la société.

Par :

Monsieur HMID Abdelhak
213 av de la Division Leclerc
92160 Antony

L'associé unique de la Sasu 3H Group et le futur associé unique de la Sasu 4H Group

DANS LE CADRE DE LA CREATION DE

La SASU 4H GROUP
213 avenue de la Division Leclerc
92160 ANTONY

Monsieur, futur associé unique,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée par votre décision, en date du 15 juin 2024, en votre qualité de futur associé unique, je vous présente mon rapport prévu par l'article 236-10 du code de commerce sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués dans le cadre de la création de la SASU 4H Group par apport en nature.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

Exposé de l'opération.

Monsieur HMID Abdelhak envisage d'apporter les 50 actions qu'il détient dans la SAS 3H Group à une Holding qu'il souhaite constituer la SASU 4G Group.

Ses titres représentent 100% du capital de la société 3H Group.

Objet social de la société :

3H Group est un bureau d'études techniques qui offre des conseils à deux types de clients :

- ☐ Des sociétés de conseils en ingénierie, audit et formation
- ☐ Des entreprises développant des produits industriels tels que les freins automobiles et aéronautiques

Evaluation

La valorisation de cet apport a été établie par le cabinet FMX, situé à Bourg la Reine, expert-comptable de monsieur HMID Abdelhak.

Cette évaluation a été faite sur la base des comptes annuels au 31 décembre 2023 de la SAS 3H Group établis par FMX

Le cabinet comptable a procédé à l'évaluation de la valeur mathématique des titres apportés sans tenir compte d'une valorisation du fonds de commerce du fait de la récente création de la société 3H Group, il arrive à une évaluation des titres à 60 000 Euros.

Cette évaluation m'a été transmise et n'appelle de ma part aucune remarque particulière. Elle a été faite selon les règles généralement admises par la profession.

L'absence d'évaluation du fonds de commerce me semble parfaitement justifiée et répond aux règles de prudence de la profession.

Valorisation de l'apport dans le contrat d'apport

Du fait de l'évaluation décrite ci-dessus, en contrepartie de son apport, monsieur HMID Abdelhak recevra 100% des actions de la Sasu 4H Group à constituer soit 60 000 actions d'une valeur nominale d'un euro soit d'une valeur de 60 000€ composant l'intégralité du capital social de la SAS 4H Group..

Vérifications effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la compagnie de Commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à :

- Vérifier la réalité des actifs apportés,
- Contrôler la valeur attribuée aux apports,
- M'assurer qu'aucun événement ne soit intervenu pendant la période de rétroactivité et qui soit de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

Conclusion

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus s'élevant à 60 000 euros, cette valeur n'est pas surévaluée et en conséquence, l'actif net apporté est au moins égal à la valeur nominale des parts sociales à émettre.

L'absence d'avantages particuliers appelle de ma part aucune observation particulière.

A Paris, le 22 juillet 2024.

